

**SNES-FSU**

Enclos de Lys, B
585rue de l'Aiguelongue
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04.67.54.10.70
s3mon@snes.edu

SNUIPP-FSU

snu11@snuipp.fr
snu30@snuipp.fr
snu34@snuipp.fr
snu48@snuipp.fr
snu66@snuipp.fr



Déclaration Liminaire des élus PsyEN de la FSU à la CAPA avancement accéléré du 27 Février 2020

Avant tout propos, en cette nouvelle année qui débute nous émettons le souhait que la bienveillance à l'égard de tous les personnels règne dans notre administration.

Cette première CAPA de l'année intervient dans un contexte très particulier.

- Tout d'abord : le paritarisme, droit mis en place depuis 1946, qui permettait aux élus des personnels de siéger à parité avec l'administration, d'avoir accès aux documents liés à la gestion des personnels (mutations, promotions, etc.), de vérifier les situations individuelles, de corriger les erreurs, d'améliorer les résultats, est mis à mal. C'est le début de son l'enterrement. En effet, ce décret qui retire aux commissions paritaires le contrôle de la gestion des mobilités est entré en vigueur au 1er janvier 2020. Les commissions paritaires perdront aussi le contrôle de l'avancement et de la promotion à compter du 1er janvier 2021.

La loi n° 2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique », promulguée le 6 août 2019 constitue une véritable rupture puisqu'elle met fin à plus d'un demi-siècle de contrôle et de travail paritaires entre les syndicats et l'administration.

Le SNUipp-SNES -FSU s'oppose à la fin de la transparence dans les opérations de mouvement et de promotions !

Nous voulons réaffirmer ici l'importance des élus en CAPA

- Pour que les règles qui régissent la gestion des carrières des PsyEN soient les plus claires possibles,
 - Pour informer et conseiller les collègues dans les opérations de mouvement et de promotions,
 - Pour garantir l'équité entre tous les collègues, le respect des règles,
 - Pour repérer les erreurs, les signaler à l'administration pour correction,
 - Pour défendre les collègues notamment ceux dans une situation difficile (handicap, altération de l'état de santé, difficulté sociale...)
 - Pour défendre les collègues face à l'arbitraire
 - Enfin, pour diffuser et communiquer les résultats aux collègues
- Ensuite, cette CAPA est aussi convoquée alors qu'un mouvement social d'une ampleur inédite s'est élevé contre la réforme des retraites, mouvement soutenu par 70% des françaises et des français et auquel les personnels de l'éducation nationale ont participé avec force, détermination et ténacité.

Au passage, soulignons que le Conseil d'État a émis un avis très sévère sur le projet de loi.

Cette réforme met fin au Code des Pensions et le remplace par un régime prétendument universel : elle engendre un effondrement des pensions des salarié.es et notamment celles des fonctionnaires et ne permet pas de vivre

« dignement » d'un salaire continué, inscrit tel quel dans le statut de fonctionnaire mais que tous les salarié.es sont évidemment légitimes à revendiquer !

Dans ce contexte, nous ne pouvons également que regretter le nombre très insuffisant de postes qui a été proposé au concours cette année : 125 en EDA et 75 en EDO ; c'est largement insuffisant par rapport aux besoins de psychologues dans l'institution et dans notre académie. Si des mesures volontaristes en termes de recrutement ne sont pas décidées rapidement, comment mener à bien nos missions dès lors que de moins en moins de postes sont pourvus par des titulaires ?

La fonction de Psy-EN induit un travail de suivi et d'engagement sur un territoire donné que les collègues contractuel.le.s ne peuvent pas mener sur du long terme.

Aux conditions de travail difficiles s'ajoute l'inquiétude concernant l'avenir de nos métiers et des CIO car nous sommes toujours dans l'attente des annonces ministérielles. Le travail des psy-EN-EDO est menacé par le ministère qui veut transformer et confier une partie de leurs missions aux professeurs et CPE, nomme des professeurs-référents en orientation. La réforme de l'orientation engagée par le gouvernement dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » vise à confier aux régions la mission d'information des élèves et des étudiants sur les formations et les métiers

La fermeture des CIO, seuls services publics de proximités dédiés au conseil sur la scolarité et l'orientation, se poursuit. Dans notre académie, fermeture du CIO de Limoux, fusion des 2 CIO de Perpignan, prochainement les 2 CIO de Nîmes devraient suivre le même chemin.

Pour les Psy EDA , on note une hausse du nombre de contractuels , des collègues sollicités pour assurer en plus de leur secteur des interventions sur des zones déficitaires et des disparités en terme de dotations matérielles et budgétaires.

Les commissaires paritaires élues du SNUIPP-FSU et SNES-FSU de l'académie de Montpellier